

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 08 juillet 2024

Date de convocation : 01 juillet 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 08 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

Présents : Madame Margherita COCHARD 3^{ème} Adjoint, Messieurs Roger BONNEFANT, Kévin DEWULF, Monsieur Dominique DUMORTIER 2^{ème} Adjoint, Jérémy LEROUX, Francis LEROUX, Frédéric PILLOT, Nicolas VION 1^{er} Adjoint.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas VION.

61/2024 Objet de la délibération : remplace et annule la délibération 52/2024.

Devis entreprise EVIA comme Maître d'œuvre pour le carrefour D26 et D84 et l'aménagement de la rue du 31 mars 1918 avec acceptation du reste à charge financier suivant le montant des subventions, une demande a été déposée pour une prise en charge à 80% du montant H.T auprès du Fond vert.

La séance étant ouverte, Madame le Maire informe les conseillers que la commune est inscrite dans le programme « Village d'Avenir, la commune souhaite réaliser des aménagements de sécurisation de sa traverse. Madame le Maire présente le contrat de la société EVIA pour la mission de Maître d'œuvre.

Montant de cette mission : 18 276,00 € T.T.C

Madame le Maire demande aux conseillers l'autorisation de signer le contrat entre la commune et EVIA SAS de BERTEAUCOURT LES DAMES, avec acceptation du reste à charge financier suivant le montant des subventions.

Après délibération à l'unanimité, les conseillers autorisent Madame le Maire à signer le contrat pour la mission des aménagements de sécurisation de la traverse RD 26 et RD 84 avec la société EVIA.

62/2024 Objet de la délibération : remboursement de la caution pour Madame VAAST qui occupait le logement 02 rue de l'église.

Madame le Maire informe les conseillers que suite à l'état des lieux qui a eu lieu le 15 juin 2024, la caution de 600 Euros peut être remboursée à Madame Océane VAAST qui occupait ce logement depuis le 09 mai 2018.

Aucune dégradation a été constaté et le logement était très propre.

Après délibération, les conseillers à l'unanimité accordent le remboursement de la caution à Madame VAAST Océane pour un montant de 600 €.

63/2024 Objet de la délibération : réclamer la caution pour le logement communal 02 rue de l'église.

Madame le Maire informe les conseillers qu'il faut réclamer une caution de 732,03 euros à Monsieur Pierre GAIDA et Madame Bénédicte HEYMANN-GAIDA qui occupe le logement communal 02 rue de l'église à GRIVESNES depuis le 22 juin 2023.

Après délibération, les conseillers autorisent Madame le Maire à réclamer la caution de 732,03 euros aux nouveaux locataires.

64/2024 Objet de la délibération : Adhésion au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme

Madame le Maire informe qu'il serait souhaitable d'adhérer au service « Missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme en prévision de la retraite de notre agent.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service du CDG 80 propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant.

Madame Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque demande de mission de la part de la commune de Grivesnes fera l'objet d'une fiche de renseignement qui en précisera l'objet, la période et les éléments de rémunération puis d'un contrat de travail avec l'agent identifié et enfin d'une facturation mensuelle auprès de la collectivité. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil Municipal de Grivesnes

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 08 juillet 2024**
- **de donner mission à Madame le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,**
- **d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention d'adhésion d'une durée de trois ans,**
- **d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions, le cas échéant.**

65/2024 Objet de la délibération : acompte sur le devis de Monsieur LESIEUR Johan couvreur Micro Entrepreneur.

Madame le Maire informe les conseillers que le couvreur Monsieur LESIEUR qui effectue les travaux de toiture pour l'école et la mairie, a demandé un acompte de 11274,44 € sur le montant du devis initial 37581,47 € H.T.

Après délibération, les conseillers approuvent la demande et autorisent Madame le Maire à payer la demande d'acompte.

La séance est levée à 20 h 30

Madame Anne-Marie PRÉVOST

Maire de



Le secrétaire de séance

Monsieur Nicolas VION

1^{er} Adjoint